

1. L'abonnement à Transport Coup de pouce est obligatoire pour bénéficier des réductions auprès des partenaires lors des déplacements (Taxi 6000, Autobus Maheux et Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest).
2. Pour devenir membre et profiter des avantages, il faut :
  - Être résident de la MRC d'Abitibi-Ouest;
  - Fournir une photo et une preuve\* de résidence (exemple : permis de conduire, compte de taxes municipales, etc.);
  - Être âgé de 12 ans et plus;
  - Si le demandeur est âgé de 15 ans ou moins, il doit fournir:
    - le Formulaire « Autorisation parentale pour les personnes de 15 ans et moins » dûment complété et signé par un parent ou tuteur légal;
    - une preuve\* de résidence du parent ou du tuteur légal.
3. La carte de membre est gratuite et valide à vie.
4. Des frais de 15 \$ sont applicables pour remplacer une carte de membre en format imprimé perdue ou endommagée.
5. L'utilisation des services de Transport Coup de pouce est valide pour les déplacements à l'intérieur de la MRC d'Abitibi-Ouest seulement.
6. Pour bénéficier des réductions, le membre devra présenter sa carte de membre.

\* Votre document de preuve de résidence ne sera pas conservé dans nos dossiers à la suite de l'émission de votre carte de membre, tel que prévu par notre Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels.